

Département de l'Aude

Arrondissement de  
CarcassonneDomaine : 7 – finances  
localesSous-domaine : 7.5 -  
subventionsObjet : approbation projet -  
demande de subvention  
auprès du conseil départe-  
mental de l'Aude, de l'Etat,  
de la Région Occitanie pour  
travaux d'aménagement de la  
Place de la Mairie et ses  
abordsNombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 13Date de convocation :  
24/10/2024Date de publication de la  
présente délibération :La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

**Commune de Montferrand**

## Délibération du conseil municipal

Séance du 28 octobre 2023

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-huit du mois d'octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mr QUINTA Régis

Secrétaire de séance :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet d'aménagement de la Place de la Mairie, du chemin du Saoulou, du chemin du Barri Pitchou et du chemin du Moulin est maintenant abouti.

L'ensemble de ces travaux ont été estimés à 544.401,52 € HT. Quatre tranches d'exécution sont prévues, de 2025 à 2028.

La première phase est orientée sur la place de la Mairie et le chemin du Moulin pour un montant HT de 191.701,22 €.

Il propose d'accepter ces travaux et de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Aude, de l'Etat et du Conseil Régional d'Occitanie.

Le plan de financement serait le suivant :

. Subvention du Conseil Départemental 11 :	67.095,00 €
. Subvention de l'Etat :	76.680,00 €
. Subvention de la Région Occitanie :	28.755,00 €
. Autofinancement :	<u>19.171,22 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>191.701,22 €</b>

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie et du Chemin du Moulin (1<sup>ère</sup> tranche) pour un montant de 191.701,22 € HT ;
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aude d'un montant de 67.095,00 € ;
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 76.680,00 € ;
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Occitanie d'un montant de 28.755,00 € ;
- D'accepter le plan de financement tel qu'établi ci-dessus ;
- De charger M. le Maire ou l'un de ses adjoints de toutes les formalités relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Ch. PRADEL



Signé par Mr Christophe PRADEL, maire, le 29 octobre 2024

2024-45